

La Montagne :

Environnement

Une association va voir le jour pour contrer le projet de parc éolien du plateau bortoïs

Publié le 28/01/2017



Le parc éolien de Peyrelevade, en service depuis une dizaine d'années, est le premier de Corrèze. © GUERET Photo

Trois communes du plateau bortoïs ont été sollicitées pour la création d'un parc éolien. Un projet qui ne fait pas que des heureux.

Le projet n'en est qu'aux frémissements. Un léger vent souffle sur le plateau bortoïse et propage l'éventuelle installation d'éoliennes. Le stade des études arrive à peine que la tempête se prépare. Comme souvent dans ce type de dossier, en haute Corrèze comme ailleurs, des habitants se préparent, vent debout. Prêts à s'opposer. A Saint-Bonnet-près-Bort, l'une des trois communes concernées, on ne déroge pas à la règle.

Un parc éolien imaginé dans trois communes. Trois municipalités ont été sollicitées en 2016 par une entreprise spécialisée dans l'énergie verte : Saint-Bonnet-près-Bort, Saint-Julien-près-Bort et Thalamy. Dans les documents de présentation que nous avons consultés, la société vante le potentiel éolien du plateau bortoïse et distingue plusieurs communes. L'idée proposée est de construire des éoliennes sur une surface de 100 hectares aux confins des trois communes à une distance moyenne de 550 mètres des habitations.

Dans ces documents, les porteurs de projet évaluent l'investissement à 32 millions d'euros pour dix éoliennes. Huit pourraient être construites sur le plateau bortoïse avec un potentiel de 13,3 MW (contre 9 MW à Peyrelevade) .

L'aval de Saint-Bonnet-près-Bort. Le projet a trouvé écho dans la commune de deux cents habitants dont le maire, Daniel Couderc, se dit « ok sur le principe ». Son conseil municipal a d'ailleurs validé le lancement d'études (sept élus favorables, deux contre, une abstention et un non-votant). L'édile admet être « intéressé parce que ce n'est pas neutre financièrement ».

D'autres priorités à Sarroux-Saint-Julien. Concerné par le projet proposé par l'entreprise, le voisin Saint-Julien-près-Bort s'est abstenu d'entrer dans les premières discussions démarrées à l'automne. A l'époque, le village était davantage concentré sur la création d'une commune nouvelle avec Sarroux. « On n'avait pas le temps et puis on avait affaire à un autre enjeu majeur, précise l'édile, Xavier Gruat. On ne pouvait pas discuter avec une société alors que trois mois plus tard, la commune n'existerait plus. » Aujourd'hui, Sarroux-Saint-Julien laisse le parc éolien en suspens et continue de privilégier « les projets structurants de la commune nouvelle », assure Xavier Gruat. Mais, si la municipalité devait se pencher sur la construction d'éoliennes au nord du village, « la population sera associée », précise le maire.

Thalamy va se prononcer. Le conseil municipal de Thalamy doit se réunir courant février et abordera le projet éolien. Un vote à bulletin secret sera organisé. Le maire, Gérard Arnaud n'envisage pas de consulter les habitants car « ils ne seront pas tous concernés », estime-t-il. Selon l'édile, trois ou quatre propriétaires sont dans le périmètre et ils devraient être contactés par l'entreprise.

« On va employer tous les moyens »

L'opposition s'organise. Déjà débordée d'un côté par la pétition contre la création d'un regroupement scolaire vers Margerides, la municipalité de Saint-Bonnet-près-Bort se voit une nouvelle fois contrée. Sur le dossier éolien cette fois. « Ça (le projet, Ndlr.) peut mettre de nombreuses années à se faire mais il y a toujours des "anti-tout", prévoit Daniel Couderc. Donc là, il y aura sûrement des "anti-quelque chose". »

Et en première ligne, un habitant du village, Jean-Pierre Rebière, « déçu qu'il n'y ait pas eu de concertation ». Premier argument de l'opposant, le « peu d'intérêt économique » du parc éolien. Puis les nuisances : « On dénature le paysage, on ruine notre immobilier dont la seule valeur est le paysage. » Persuadé que les propriétés situées dans un rayon de 3 km seront perdantes, Jean-Pierre Rebière annonce la création d'une association de riverains début février. La première action sera d'attaquer le délibéré du conseil municipal. « On va employer tous les moyens, prévient-il. Et en dernier recours, on demandera un dédommagement. »

Premier parc éolien de Corrèze, le site de Peyrelevade compte six éoliennes de 1,5 MW chacune.

En 2012, les comcom de haute Corrèze créaient une zone de développement éolien (ZDE) afin de garder la maîtrise de l'éolien sur le territoire. Des zones favorables avaient alors été définies, représentant 3.500 hectares, moins de 3 % du territoire. Pour arriver à ce résultat, une étude de 30.000 euros avait été nécessaire... pour rien. Puisqu'aujourd'hui, ces ZDE « n'ont plus de valeur juridique », assure le président de Haute Corrèze communauté, Pierre Chevalier.

Plusieurs projets éoliens ont été annoncés ces dernières années en haute Corrèze. Certains sont au point mort, d'autres avancent ou sont à l'étude.

1 Feyt et Laroche-près-Feyt. Il y a deux ans, un projet de construction de six éoliennes à Laroche-près-Feyt et quatre à Feyt pour une production de 30 MW avait été annoncé, suivi d'une étude. Une association d'opposants, Agir pour le Pays d'Eygurande, voyait le jour le 10 janvier 2015. Depuis, silence radio. « Je n'ai plus de nouvelles des porteurs de projet, admet le maire de Laroche-près-Feyt, Pierre Chevalier. J'ai l'impression que la pression est retombée.. »

2 Neuvic et Palisse. Après que deux zones ont été identifiées en 2015 à Neuvic et Palisse par une société, des études de faisabilité ont démarré il y a un an afin d'imaginer un parc composé de trois à huit éoliennes. En avril 2016, un mât de mesure de vent de 120 mètres de hauteur a été installé afin de recueillir la vitesse et la direction du vent. Des réponses sur la faisabilité du projet pourraient être apportées d'ici l'été. Une association a été créée par des habitants.

3 Péret-Bel-Air et Davignac. Après un permis de construire déposé en 2015, des études lancées entre 2010 et 2012, une enquête publique a été menée entre le 5 décembre 2016 et le 13 janvier 2017. Le rapport doit être transmis au préfet qui validera ou non dans les prochains mois le projet. Ce dernier prévoit une production de 9,6 MW et la construction, notamment, de quatre éoliennes à Péret-Bel-Air.

Malik Kebour